République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 avril 2015

A VIVRE ! LA FOIRE-EXPO 2015 (11ÈME ÉDITION) LOCATION DES STANDS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 avril 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILOING, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Josette CUTANDA, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations:

Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER, Monsieur Marcel CHRISTOL à Monsieur Jean-

François SOTO, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET

Excusés:

M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame

Lucie TENA

Absents:

Madame Véronique NEIL, M. Philippe MACHETEL, M. Jean-Claude MARC

Quorum: 25	Présents : 38	Votants : 41	Pour 41
		I .	Contre 0
			Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 2 février 2015 relative à l'adoption du budget 2015 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

Vu que la communauté de communes organise depuis 2005 « A vivre ! la Foire-Expo », sur l'espace culturel et sportif de Gignac,

Vu qu'en 2014, les nouvelles installations (parquet + réaménagement du site) et la dynamique commerciale engagée (coupons réductions, chéquiers réduction) ont permis d'accueillir 104 exposants et près de 10 000 visiteurs,

Vu qu'en 2015, il s'agira donc d'organiser la II en édition de cet évènement économique désormais majeur du Cœur d'Hérault,

Vu que le coût global de l'opération d'un montant de 192 000 € TTC a été voté lors du budget primitif du 2 février 2015,

Considérant qu'il est donc proposé au conseil communautaire de valider l'organisation de l'édition 2015, prévue pour le 30 et 31 mai 2015,

Considérant qu'afin de limiter l'autofinancement de la communauté de communes, il convient de se prononcer sur les financements envisagés conformément au plan de financement prévisionnel de l'opération,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement présenté ci-dessous,



Plan de financement prévisionnel A vivre ! La Foire-expo 2015

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	HONTANT (TTC)	TAUX
Organisation	115 850,00 C	60%	Consell régional Languedoc Roussillon	20 000,00 C	10%
Animation	16 150,00 €	月3%			
Communication	60 000,00 €	21%	Participations privés (exposants, sponsors)	25 000,00 €	10%
			PART FINANCEURS / PREVES	45 000,00 €	20%
			PART CCVH	147 000,00 €	77%
OTAL TTC	192 000,00 C	100%	TOTAL TIC	192 000,00 €	100%

- d'adopter les montants suivants :
- * Tarifs location de stands « entreprises » :
- o stand standard : 130 € TTC o stand d'angle : 180 € TTC
- o emplacement grand matériel : 4 € TTC/m² o forfait électricité : 70 € TTC par branchement
- o stand buvette / restauration à emporter : forfait de 650€ (comprenant la location d'un stand de 25 m² avec électricité et un forfait d'entrée de 400 €)
- o stands restauration assise : 10% du chiffre d'affaires réalisé ou 50 menus offerts ou forfait de 400 € o réductions spéciales : -50% pour les exposants affiliés à la MSA ; gratuit pour les associations culturelles locales qui proposent des animations sur le site ; stand 2015 (sur la base d'un stand standard soit 130€) offert pour le gagnant du concours du plus beau stand 2014 et la moitié d'un stand standard soit 65€ pour le gagnant 2014 du concours facebook.
- * Tarifs des différentes formules de partenariats seront proposées à des entreprises privées :
- Soit paiement d'une participation financière de l'entreprise en contrepartie d'une valorisation commerciale dans les supports de communication de la Foire-expo :
- o Partenaire Privilège : 3000 € TTC o Partenaire Associé : 2000 € TTC o Partenaire Présence : 1500 € TTC
- Soit apport d'un lot à gagner dans le cadre du jeu concours organisé par la communauté de communes (avec tirage au sort) ; en contrepartie une valorisation commerciale de l'entreprise dans les supports de communication de la Foire-expo.
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à engager et signer toutes les décisions afférentes à ce dossier, y compris les consultations relatives aux différentes prestations de service à mettre en œuvre, la signature des conventions de partenariat à mettre en place et tous les documents relatifs à l'attribution de subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1137 le 30/04/15

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte: 034-243400694-20150427-lmc171564-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé: Louis VILLARET

